

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2

Vu l'arrêté du 27 mai 2013 portant création du Diplôme Interuniversitaire TECHNIQUES ULTRASONIQUES EN ANESTHESIE ET REANIMATION OPTION ECHOGRAPHIE DOPPLER CARDIOVASCULAIRE

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 2 janvier 2023 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2022/2023, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire TECHNIQUES ULTRASONIQUES EN ANESTHESIE ET REANIMATION OPTION ECHOGRAPHIE DOPPLER CARDIOVASCULAIRE

Article 2 : Le jury est présidé par PROFESSEUR CHOLLEY Bernard (PU/PH) ou son représentant

Article 3 Le jury est composé comme suit :

Docteur LE GUEN Morgan (MCU/PH)

Docteur BOUGLE Adrien (MCU/PH)

Professeur VIEILLARD BARON Antoine (PU/PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris 2 mars 2023

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU